

Compte rendu Réunion de conseil du lundi 11 mars 2019 – 20h00 –

Présents : MM. Claude MERCIER, Jean-Yves COMBY, Michelle PLOCKI, Benjamin SEVESSAND, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Joël VUAILLAT, Régine PONCET, Dominique GRENARD.

Absent excusé : M. Jacques-Hervé RIFFAUD.

Secrétaire de séance : M. Claude MERCIER.

Mr le maire, compte tenu que les deux points mis à l'ordre du jour sont « sensibles », demande que la séance soit à huis clos. A l'unanimité (9 voix pour) le conseil accepte ce huis clos.

Le public présent se retire donc.

Dépôt d'un recours gracieux par un ensemble de riverains de la Route de la Borne au Lion :

Le maire expose au conseil le pourquoi de cette réunion : le fait qu'un conseiller soit signataire du recours gracieux fragilise le collectif du conseil et chacun est invité à s'exprimer pour envisager la poursuite du travail en commun dans les meilleures conditions.

Le maire rappelle les réalisations du mandat en cours (depuis 2014). Aucune autosatisfaction n'est à faire, les enjeux auxquels est confronté la commune sont nombreux et beaucoup restent à mener mais la diversité des projets aboutis montre l'engagement de tous les conseillers municipaux. Il est donc inconcevable que cet élan collectif soit malmené de l'intérieur.

A tour de rôle chacun prend la parole.

A l'issue d'une discussion franche, et respectueuse sur la manière dont est perçue la signature par le premier adjoint du recours gracieux contre l'arrêté de fermeture de la route de la borne au lion,, Jean-Yves COMBY pose la question à ses collègues : faut-il que je quitte mes fonctions de premier adjoint ?

Si une voix lui laisse le choix de décider en son âme et conscience, toutes les autres répondent oui.

Sa place au sein du conseil ne fait pas de doute, mais sa démission en tant que 1^{er} adjoint clarifiera les choses pour le conseil municipal et pour lui.

Les conseillers municipaux remercient Jean-Yves COMBY pour sa présence.

Le maire remarque que l'instant présent est difficile pour l'ensemble des conseillers municipaux. Il les remercie tous pour le respect qui a prévalu, la franchise des débats et que si un tel climat a pu s'établir c'est parce que justement il y a de la confiance et que cette expression libre est à la hauteur de la déception de la situation présente et de la considération pour l'engagement de Jean-Yves COMBY au sein du conseil municipal.

Le point n° 2 quant au climat au sein du conseil est reporté à un prochain conseil compte tenu de l'absence d'un conseiller.

Séance levée à 22h20.